

Règlement d'ordre intérieur

Engagements du joueur

- Le joueur s'engage à représenter positivement le club lors de toutes les rencontres et activités prévues par celui-ci ainsi que sur les réseaux sociaux.
- Le joueur s'engage à supporter toutes les équipes du club.
- Le joueur s'engage à donner le maximum de lui-même sur et en dehors du terrain pour faire profiter ses équipiers de ses qualités.
- Le joueur se doit d'être fier de porter le maillot du club.
- Le joueur s'engage pour une saison complète du 01/06/2021 au 30/06/2022 aucun transfert ne sera signé hors de cette date sans autorisation du comité sportif. Nous vous rappelons la période de démission entre le 01/04 et le 30/04.
- Le joueur (ou et) les parents est (sont) obligé(s) de télécharger et de suivre l'application PROSOCCERDATA (Blessure, convocation, manifestations, etc...). Toutes communications

Respect

- Le joueur se doit de respecter ses partenaires, entraîneurs, délégués ainsi que tout autre membre du club.
- Le joueur se doit de respecter les adversaires, les arbitres ainsi que les lois du jeu.
- Le joueur se doit de respecter les infrastructures (terrains, vestiaires, équipements, etc...) mis à disposition.
- Le joueur se doit d'arriver à l'heure au rendez-vous donné par les responsables d'équipes (entraîneurs, délégués).

Cotisation

Pour pouvoir participer aux entraînements, le joueur devra :

- Être en ordre de cotisation
- Ou avoir trouvé un plan de paiement avec le club avant le 10 septembre 2021.

L'entière cotisation devra être réglée pour le 1er octobre 2021.

Le montant de la cotisation s'élève à :

- 245 euros pour les catégories U5 à U9
- 395 euros pour les catégories U10 à U13
- 425 euros pour les catégories U14 à U19 et Equipes Premières
- Remise de 10% sur le deuxième enfant de la même famille

Blessure

Si un joueur se blesse lors d'un entraînement ou d'un match, une déclaration d'accident (à télécharger sur le site du club : <http://rfgb-sprimont.be/infos/medical/declaration-daccident/> doit être complétée le plus rapidement possible et remise au secrétariat des jeunes.

Un certificat de guérison est obligatoire pour toute reprise des matchs de compétitions.

Tenue vestimentaire

Les jours de match

Chaque joueur devra se présenter le jour du match, ainsi que lors de toutes les manifestations organisées par le club, vêtu du training du club (le port d'une casquette est interdit).

Il viendra également avec le sac du club, une vareuse d'échauffement, une paire de bas, ses protège-tibias, ses différentes paires de chaussures, sa carte d'identité.

Il recevra, pour jouer, un short et un maillot du club.

Les jours d'entraînement

Lors des entraînements, les joueurs devront porter les équipements fournis par le club. Le port de protège-tibias est également obligatoire.

Les joueurs devront avoir avec eux leurs différentes paires de chaussures (pour le synthétique et pour la salle) ainsi que leur ballon. Sans leur ballon, les joueurs ne pourront pas prendre part à l'entraînement.

Les joueurs sont priés d'arriver sur les lieux d'entraînement au minimum 15 minutes avant le début de celui-ci.

Absences

Toute absence à un entraînement ou à un match doit être justifiée anticipativement auprès de l'entraîneur.

Le joueur absent à tous les entraînements d'une même semaine ne pourra pas être convoqué pour le match du week-end suivant (sauf cas de force majeure, apprécié par le directeur technique et/ou le coordinateur).

Les joueurs absents pour une semaine pour raison scolaire (classe de ...) sont convocables.

GSM et objets de valeur

L'utilisation du gsm et port d'écouteurs sont interdits dans les vestiaires.

De plus, il est fortement déconseillé d'emmener son gsm et/ou tout autre objet de valeur dans les vestiaires. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Comportement et sanctions

Joueurs

Les cartes jaunes / rouges pour rouspétance, geste, coup volontaire...seront sanctionnées, en plus de la sanction de l'URBSFA, par la direction du club.

L'amende due à l'URBSFA sera réclamée aux parents. Le montant de celle-ci devra être versé sur le compte de l'ASBL EDJ RFGB Sprimont dans un délai d'une semaine.

Les joueurs sanctionnés des catégories U17, U19, U21, devront obligatoirement venir arbitrer des matchs de jeunes du club.

Le joueur n'étant pas en possession de sa carte d'identité le jour du match ne pourra participer à la rencontre.

Tout commentaire ou remarque déplacé posté sur les réseaux sociaux pourra également faire l'objet de sanctions par la direction du club. Il est interdit de poster sur Facebook ou tout autre réseau social des photos ou vidéos prises sur le terrain, dans les vestiaires... de nature à porter préjudice à un autre membre du club.

Parents

Les parents s'engagent à représenter positivement le club lors de toutes les activités prévues. Aucune critique à l'encontre de l'entraîneur, du délégué, de l'arbitre, d'autres enfants ne sera tolérée. Le seul rôle des parents le long du terrain est d'encourager l'équipe dont leur enfant fait partie. En cas de rapport arbitral concernant les supporters, le club se réserve le droit de mener une enquête et de sanctionner les auteurs. Les éventuelles amendes seront également réclamées aux parents responsables.

Les parents sont tenus de respecter les zones neutres. Leur présence y est donc interdite. Comme pour les joueurs, tout commentaire ou remarque déplacé posté sur les réseaux sociaux pourra également faire l'objet de sanctions par la direction du club.

Calendrier des matchs

Le calendrier du championnat propre à chaque équipe se trouvera sur ProSoccerData les adresses des clubs visiteurs également.

Manquement au présent règlement

Le joueur qui manque aux obligations dictées par le présent règlement, dont les parents et lui-même ont pris connaissance, s'expose à des sanctions qui se voudront cohérentes (avertissement, renvoi temporaire, renvoi définitif).

Toutes les situations ou cas non repris dans ce règlement feront l'objet d'une évaluation de la part comité sportif et ou du Conseil d'administration suivant la gravité.

Le ROI (règlement d'ordre intérieur) dans son intégralité pour les joueurs, parents, entraîneurs et délégués sera disponible sur le site : <https://rfcb-sprimont.be/infos/reglements> ainsi que dans toutes les cafétarias du club.

Le règlement quant au suivi des blessures, quant aux transferts, plan d'apprentissage sera aussi disponible aux mêmes endroits que cités ci-dessus.

Bonne saison sportive à tous